

-----  
SECRETARIAT GENERAL

-----  
AGENCE GENERALE  
DE RECRUTEMENT DE L'ETAT

Ouagadougou, le 16 MARS 2020

-----  
DIRECTION DE L'ORGANISATION  
DES CONCOURS

N° 20 - .0245 /MFPTPS/SG/AGRE/DOC

LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE,  
DU TRAVAIL ET DE LA PROTECTION SOCIALE

-----  
**COMMUNIQUE**

Sous réserve d'un contrôle approfondi, les candidats dont les noms suivent, précédemment placés sur la liste d'attente au concours direct de recrutement de **vingt cinq (25) élèves Techniciens Supérieurs d'Élevage, session 2019**, sont déclarés admis en remplacement de candidats défailants.

**ADMIS**

RANG	NOM ET PRENOM(S)	RECEPISSE	N° CNIB	DATE_NAISS
1°	ZENI AKOHOUTGUI	000223	B7664805	31/12/95
2°	SAMPEBOGO DAVID	006256	B4293964	31/12/95
3°	SORE KARIM	004930	B8763958	31/12/97

Arrêté la présente liste à trois (03) admis.

**DEFAILANTS**

RANG	NOM ET PRENOM(S)	RECEPISSE	N° CNIB	DATE_NAISS
3°	BARRO MAMADOU	002273	B5255522	17/09/94
3°	ZALLE MAJUID	009588	B5374392	24/05/96
8°	GUENGANE HAMADO	009580	B4104736	12/11/90
8°	KIMA ANTOINE	000189	B6459536	31/12/92
8°	SANKARA JANVIER	009642	B6450279	01/01/90
18°	COMPAORE ABDOUL KARIM	007793	B3241983	31/12/87
18°	KOUDOUGOU IGNACE DE LOYOLA	003845	B10147890	31/07/92
18°	YOUGBARE SAMPAWENDE ARISTIDE BIENVENU	011416	B8595587	14/01/92

Arrêté la présente liste à huit (08) noms.

Les candidats déclarés admis sont invités à prendre attache avec l'École Nationale de l'Élevage et de la Santé Animale (ENESA), dans les plus brefs délais.

Pour le Ministre et par délégation  
le Secrétaire général

  
**Souleymane LENGANE**  
*Chevalier de l'Ordre de l'Étalon*



Ouagadougou, le 16 MARS 2020

N° 20 - .0246 /MFPTPS/SG/AGRE/DOC

LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE,  
DU TRAVAIL ET DE LA PROTECTION SOCIALE

**COMMUNIQUE**

Sous réserve d'un contrôle approfondi, les candidats dont les noms suivent, précédemment placés sur la liste d'attente au concours direct de recrutement de cinquante (50) élèves Agents Techniques d'Élevage, session 2019, sont déclarés admis en remplacement de candidats défaillants.

Ce sont :

**ADMIS**

RANG	NOM ET PRENOM(S)	RECEPISSE	N° CNIB	DATE_NAISS
1°	OUEDRAOGO BOUREIMA	057060	B9060314	31/12/98
2°	DA KOUAKOU	091943	B8335138	31/12/99
3°	HARO YAMIMPARI	005506	B10258177	31/12/01
4°	PARE LANCINA	092502	B5040467	10/01/90
5°	TRAORE DJENEBOU	079817	B3078900	11/03/94
6°	ZINA MOUMOUNI	016556	B9438489	17/08/96

Arrêté la présente liste à six (06) admis.

**DEFAILLANTS**

RANG	NOM ET PRENOM(S)	RECEPISSE	N° CNIB	DATE_NAISS
4°	COULIBALY OUSMANE	006464	B6287140	31/12/95
4°	TRAORE ISSOUF	000620	B4896899	31/12/96
4°	BAKY NEJY-YINI HERMANN	081424	B5230057	25/09/92
11°	YAMEOGO BENEWENDE ANGELIQUE	012295	B8766432	23/07/96
23°	GANNO FOUSSENI	073185	B10649585	31/12/95
23°	LOUGUE KOUAME	105222	B2613078	31/12/92

Arrêté la présente liste à six (06) noms.

Les candidats déclarés admis sont invités à prendre attache avec l'École Nationale de l'Élevage et de la Santé Animale (ENESA), dans les plus brefs délais.

Pour le Ministre et par délégation,  
le Secrétaire général

**Souleymane LENGANE**  
*Chevalier de l'Ordre de l'Étalon*

